

DEVENEZ MENTOR

PROGRAMME MENTORAT ARTICLE 1

Article 1 accompagne les lycéens et étudiants issus de milieux populaires, avec la conviction qu'il faut faire grandir tous les talents de France pour renouveler les visages et la vision de la réussite, sans considération d'origine sociale, économique, territoriale ou culturelle. Notre association s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement et de mentorat **qui tissent des liens entre ces jeunes et des volontaires issus du monde professionnel, depuis le lycée jusqu'à leur accès à l'emploi, pour permettre à chaque jeune de lever l'autocensure, briser le plafond de verre et déployer son potentiel.**

PROFIL DES MENTORÉS

Chaque étudiant qui rejoint le programme (Mentoré) est acteur de sa réussite.

Toutes et tous sont :

- Dotés d'un potentiel académique ou motivés pour faire des études supérieures
- Issus de milieux populaires : 85% sont boursiers dont 60% échelon 4 et +
- Motivés pour s'engager dans le programme et la communauté Article 1

PROFIL DES MENTORS

- Motivés et disponibles pour accompagner un jeune sur un ou plusieurs cycles d'études
- Ont le goût pour une aventure humaine
- Bienveillants et à l'écoute
- Disponibles pour participer au temps d'accueil et à la formation de leur mission

NIVEAU D'ENGAGEMENT



2 à 3 h / mois



entre 1 et 3 ans

J'ACCOMPAGNE UN ÉTUDIANT VERS SA RÉUSSITE ACADÉMIQUE ET SON INSERTION PROFESSIONNELLE

MES 3 MISSIONS PRINCIPALES

1 // Je le soutiens

Je l'encourage à croire davantage en ses capacités et à maintenir sa motivation, pour lutter contre ses réflexes d'autocensure.

2 // Je partage des conseils tirés de mon expérience

Je l'aide dans ses choix d'orientation et de professionnalisation, je lui apporte des conseils méthodologiques à partir de mon vécu.

3 // Je facilite son passage dans le monde professionnel

Je l'aide à développer son projet professionnel par la découverte du monde du travail et de ses codes.

J'ACCOMPAGNE UN ÉTUDIANT QUI A LE MÊME PROFIL QUE MOI

• Pour les étudiants de Cycle 1 (Bac +1 à Bac +3) :

Je suis mis en relation avec un étudiant ayant suivi le même parcours de formation.

• Pour les étudiants de Cycle 2 (Bac +4, Bac +5) :

Je suis mis en relation avec un étudiant souhaitant travailler dans le même secteur d'activité et/ou le même métier que moi.

À savoir

Nous essayons dans la mesure du possible de constituer des mentorats de proximité mais il arrive également que nous proposons des mentorats à distance. Dans ce cas-là, nous apportons un soutien financier à l'étudiant à hauteur de 90 EUR par mois pour qu'il puisse rencontrer son mentor au moins une fois par an en présentiel.

JE M'ENGAGE SUR LA DURÉE

Environ 2 à 3 h par mois.

À minima, je m'engage sur la durée d'un cycle d'études de l'étudiant, (1, 2 ou 3 ans selon sa formation). Si je le souhaite, je peux l'accompagner jusqu'à son insertion professionnelle.

JE VIS UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE ET FORMATRICE

Ma mission comme mentor peut avoir un grand impact dans la vie d'un étudiant.
Pour cette raison, chez Article 1 "être mentor ne s'improvise pas, cela se travaille".

1 / JE PARTICIPE À UN TEMPS D'ACCUEIL ET DE FORMATION INITIALE

J'intègre le programme en différentes étapes :

- Je participe au webinar d'accueil (30 minutes)

Un webinar d'introduction pour approfondir ensemble avec d'autres bénévoles la signification de mon engagement et ce qu'il représente pour les mentorés et l'équipe Article 1.

- Je me prépare et je participe au module de formation en ligne ou en présentiel (2 heures)

Je me forme en individuel sur l'égalité des chances avec un module dédié puis je me prépare plus concrètement à mon rôle pour l'étudiant avec un webinaire collectif. Des témoignages, échanges et mises en situation sont au cœur de cette formation afin que je commence mon mentorat en toute confiance.

Ces étapes sont indispensables pour pouvoir être mis en relation avec un étudiant.

2 / JE SUIS ACCOMPAGNÉ PAR UN RÉFÉRENT DÉDIÉ ET DES OUTILS ADAPTÉS

Un référent Article 1 est présent toute l'année pour m'accompagner, me soutenir pendant ma mission.

Je suis régulièrement invité à des **masterclasses thématiques** pour approfondir mes compétences et prolonger les réflexions autour du mentorat et son utilité tout au long de l'année.

J'ai accès à un kit du mentor pour disposer de toutes les ressources nécessaires pour construire une relation mentorale durable.

3 / J'INTÈGRE UNE COMMUNAUTÉ DE BÉNÉVOLES

Je participe à des temps de rencontres pour partager expériences et bonnes pratiques avec d'autres bénévoles de tout horizons qui me permettent d'enrichir mon réseau et mon engagement.

Je suis informé de toutes les actions Article 1.

ARTICLE 1 EN CHIFFRES CLÉS

100 000

UNE COMMUNAUTÉ : LYCÉENS ACCOMPAGNÉS, ASSOCIÉS¹, ÉCLAIREURS², MENTORS, FÉDÉRATEURS³, CHEFS D'ENTREPRISE, DIRIGEANTS DE FONDATIONS, DIRIGEANTS PUBLICS, ENSEIGNANTS...
TOUS MOBILISÉS POUR FAIRE DE L'ARTICLE 1 UNE RÉALITÉ CONCRÈTE.

2 400 JEUNES

ACCOMPAGNÉS INDIVIDUELLEMENT
DE BAC +1 À BAC +5

82 000 LYCÉENS

DE 1^{ÈRE} ET TERMINALE
INSCRITS SUR LA PLATEFORME INSPIRE
+ 121 % VS 2017/2018

190 ENTREPRISES

PARTENAIRES

15 000 JEUNES

DE 16 À 25 ANS
RENCONTRÉS EN ATELIER

17 000 BÉNÉVOLES

ÉTUDIANTS ET VOLONTAIRES
ISSUS DU MONDE PROFESSIONNEL

4 LABELLISATIONS :

FRENCH IMPACT, TECH FOR GOOD,
PARCOURS DE RÉUSSITE,
TREMPLIN ASSO

550 ATELIERS

1 - Les Associés sont les bénéficiaires de nos 3 programmes Réussir. Cette dénomination provient de leur double engagement à bénéficiaire de notre accompagnement tout en contribuant en retour, notamment en inspirant les plus jeunes.

2 - Les éclaireurs sont les étudiants engagés dans le cadre de notre programme Inspire à témoigner de leur expérience étudiante auprès des lycéens afin de les aider dans leur parcours d'orientation.

3 - Les Fédérateurs sont nos super-bénévoles qui s'engagent à appuyer l'équipe sur tout le territoire, notamment dans le suivi et l'animation du mentorat.

POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ ICI.

“ LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS.
LES DISTINCTIONS SOCIALES NE PEUVENT ÊTRE FONDÉES QUE SUR L'UTILITÉ COMMUNE. ”

ARTICLE 1, DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

